



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Note du Président du Conseil de sécurité

Comme suite aux dispositions visées dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017 ([S/2017/507](#)), les membres du Conseil sont convenus de ce qui suit :

En référence au paragraphe 142 de la note du Président en date du 30 août 2017 ([S/2017/507](#)), dans lequel le Conseil de sécurité a invité le Secrétariat à continuer de prendre les dispositions voulues pour familiariser les membres nouvellement élus avec les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, notamment en leur distribuant des documents d'information et en organisant des séminaires avant qu'ils ne commencent à participer aux réunions du Conseil, les membres du Conseil sont convenus de modifier ce paragraphe comme suit :

Le Conseil de sécurité invite le Secrétariat à continuer de prendre les dispositions voulues pour familiariser tous les membres avec les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, notamment en leur distribuant des documents d'information, en organisant des séminaires avant qu'ils ne commencent à participer aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, en tenant à jour un répertoire des formations qui sont proposées.

